

- 1 Code d'identification unique du produit type :  

**PRB MORTIER PAYSAGER**
- 2 Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'article 11, paragraphe 4 :  

Voir emballage
- 3 Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant :  

mortier d'enduit à base de liant minéraux pour l'imperméabilisation de murs extérieur et intérieur et de travaux spécifiques de type CR
- 4 Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5 :  

PRB SA, 16 rue de la Tour, CS 10018, 85150 LA MOTHE ACHARD
- 5 Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12, paragraphe 2 :  

non applicable
- 6 Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V :  

niveau 4
- 7 Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée :  

le fabricant a réalisé la détermination du produit type sur la base d'essais de type et le contrôle de la production en usine selon le système 4
- 8 Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée :  

non applicable

9 Performances déclarées :

Caractéristiques essentielles	Performances	Spécifications techniques harmonisées
Réaction au feu	A1	NF EN 998-1 : 2010
Absorption d'eau	W1	
Perméabilité à la vapeur d'eau $\mu$	$\mu \leq 35$ (valeur tabulée)	
Adhérence / Rupt	$\geq 0,2 \text{ N / mm}^2$ / A ou B ou C	
Conductivité thermique ( $\lambda$ , 10, sec)	0,93 W / mK (valeur tabulée)	
Durabilité	PND	
Substances dangereuses	Voir FDS	

- 10 Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9.  
 La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

A La Mothe-Achard, le 1<sup>er</sup> juillet 2013

Signé pour le fabricant et en son nom par :

Philippe DEBEAUPUIS  
 Directeur Technique

